



COMMUNE DE VILLECHAUVE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AVRIL 2024

Membres en exercice : 10
Présents : 7
Absents non excusés : -
Absents excusés : 3
Procuration : 3
-Mme Delétang à Mr Lajoux
-Mr Carcauzon à Mr Guérin
-Mr Galpain à Mr Grolleau (non recevable)
Date de convocation : 19/04/2024
Secrétaire de séance : Mr Grolleau

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq avril à dix-huit heures et trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAJOUX Alain, maire.

Présents : Mrs LAJOUX, GUERIN, CHÉRY, CORNET, GROLLEAU, AUBERT
Mme LANDIER

Absents non excusés :

Absents excusés : Mme DELÉTANG, Mr CARCAUZON, Mr GALPAIN

La procuration de Mr GALPAIN est déclarée non recevable vu l'implication de Mr Galpain dans l'objet de la délibération inscrite à l'ordre du jour.

16/2024-RESTITUTION CAUTION-LOGEMENT COMMUNAL – 19 RUE PASTEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 09/2024 en date du 14 mars 2024 par laquelle le conseil municipal a chargé Mr le maire de faire intervenir une entreprise de nettoyage pour la remise en état du logement situé 19 rue Pasteur suite au départ de Mr Galpain William le 29 février 2024 ;

Vu la facture des travaux de nettoyage payée par la commune à l'entreprise « Propr'et Services » 6 allée Marcel Doré - 41000 Blois s'élevant à 540.00 euros ;

Vu le montant de la caution versée à l'entrée dans le logement par Mr Galpain William s'élevant à 368.63€ ;

Monsieur le maire propose de restituer à Mr Galpain William la moitié de la caution versée à l'entrée dans le logement communal soit la somme de 184.32€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- Décide de restituer la moitié de la caution versée à l'entrée dans le logement situé 19 rue Pasteur soit la somme de 184.32€ à Mr GALPAIN William

Questions diverses :

-Mr le maire fait part que, suite à la réunion de fin de chantier avec l'entreprise PIGEON, des reprises ainsi que le marquage au sol du passage piéton « rue des chauves » seront réalisés le lundi 6 mai prochain.

-Mr Aubert fait part d'une demande de Mr Chéreau Christian au sujet du tracé du chemin rural dans le secteur de « Lombard » : le tracé actuel du chemin rural passant sur la propriété de Mr Chéreau. Mr Aubert précise que Mr Chéreau a déjà signalé ce problème. Mr le maire indique qu'il en informera l'entreprise Fermé, chargée du fauchage, lors de leur intervention prochaine sur la commune.

-Mr Chéry indique qu'il a donné congé pour le logement qu'il occupait au 19bis rue Pasteur.

Il demande si EDF est intervenu pour la panne de la ligne électrique desservant le plan d'eau communal.

Mr le maire confirme qu'EDF est intervenu dès le signalement de la panne.

-Mr Cornet fait part d'une question de Mr Chéreau Nicolas qui souhaite connaître la raison pour laquelle le fauchage des accotements rue de la gare s'arrête au niveau de la propriété de Mme Poirier et ne se poursuit pas jusqu'à l'extrémité de la rue de la gare. Mr le maire indique que ce fauchage sera fait la semaine prochaine par les agents communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 19h00 mn.

Fait à Villechauve le 25 avril 2024.

Le Président de séance,
Alain LAJOUX

Le secrétaire de séance,
Guillaume GROLLEAU